RÈGLEMENT DU CHALLENGE TRAIL DÉCOUVERTE 77

SAISON 2026-2027

Article 1 — Objet et calendrier

Le Challenge Trail Découverte 77 regroupe les manifestations d'épreuves nature et trails en Seine-et-Marne. La saison commence le 1er septembre 2026 et se termine le 31 août 2027. La liste des épreuves inscrites est disponible sur le site https://cdr77.fr et sur le calendrier officiel des courses hors stade.

Article 2 — Caractéristiques des épreuves

Les parcours des épreuves du Challenge Trail Découverte 77 sont composés d'au minimum 70 % de sentiers et chemins non stabilisés. Les distances sont égales ou supérieures à 15 km.

Sur les manifestations à plusieurs épreuves individuelles, seules les distances supérieures ou égales à 15 km comptent pour le challenge. Si plusieurs distances sont au programme, une seule épreuve est prise en compte.

Article 3 — Participation

La participation au Challenge Trail Découverte 77 est ouverte à toute personne licenciée FFA en Seine-et-Marne. Les catégories d'âge sont attribuées sur la base des règles FFA en vigueur au 1er septembre de la saison.

Article 4 — Obligations des organisateurs (dispositions 2026-2027)

4.1 — Cahier des charges : réunions, communication et obligations administratives

Le maintien d'une épreuve au Challenge Trail Découverte 77 et/ou l'attribution du statut de championnat 77 sont conditionnés au respect des 3 critères communs suivants, harmonisés avec les Challenges Route/CM et Marche Nordique :

Critère	Modalités	Points notation
1. Présence aux réunions CDR77	2 réunions par saison (bureau + organisateurs). Présence physique ou représentation par un délégué expressément mandaté acceptée, sous réserve d'information préalable écrite du bureau. 0/2 = 0pt · 1/2 = 4pts · 2/2 = 8pts.	8 pts
2. Communication challenge / championnat	Logo CDR77 Challenge Trail Découverte visible sur les supports : site internet, bulletin d'inscription, réseaux sociaux, supports course. Logo fourni par le CDR77.	8 pts
3. Obligations administratives	Déclaration active de la manifestation sur CALORG et cotisation CDR77 réglée avant le 15 juin.	**Impératif**

Ces 3 critères sont communs aux Challenges Route/CM, Marche Nordique et Trail. En l'absence, à ce jour, de feuille de notation chiffrée pour le Challenge Trail, ils sont relevés dans une fiche de suivi simplifiée par

organisation (présence pointée en réunion, logo vérifié sur les supports), tenue par le bureau CDR77 en amont de la décision de reconduction.

> **⚠ Un critère « Obligations administratives » à 0 (CALORG non déclaré ou cotisation en retard) entraîne la non-reconduction de l'organisation au challenge pour la saison suivante, indépendamment du score obtenu sur les deux autres critères.**

Les dossiers d'inscription doivent être déposés auprès du bureau CDR 77 avant le 15 juin précédent la nouvelle saison.

Tout dossier reçu hors délai ne sera pas instruit pour la saison concernée.

4.3 — Conformité du tracé

Le tracé doit être conforme aux exigences de l'article 2. L'organisateur s'engage à :

- ➔ Baliser intégralement le parcours de manière visible et pérenne jusqu'au dernier coureur.
- ➔ Garantir que la distance effective est conforme à la distance annoncée, dans une tolérance de ±5 %.

4.4 — Chronométrage et transmission des résultats

Les résultats doivent être transmis au CDR77 au format E-Logica au plus tard dans les 24h suivant la manifestation, à :

- Patrick Mongault : patrick.mongault@wanadoo.fr
- Bernard Céran : bernard.ceran@laposte.net

Tout retard entraîne une pénalité de −1 point par jour de retard sur la note classement. Un retard récurrent est pris en compte lors de l'examen de la reconduction.

4.6 — Retrait d'une épreuve

Le bureau de la Commission peut retirer une épreuve du challenge pour tout organisateur ne respectant pas les règles fédérales d'organisation ou les dispositions du présent règlement.

Article 5 — Classements individuels

Le classement est automatique pour tout participant licencié(e) FFA Seine-et-Marnais à une épreuve du challenge. Un classement scratch distinct homme et femme est réalisé, toutes catégories confondues (Juniors, Espoirs, Séniors, Masters — séparés pour toutes les catégories Masters).

5.1 — Attribution de points

Dans chaque course hors championnat, les 200 premiers coureurs licenciés FFA 77 reçoivent des points selon l'annexe 1 (rangs 1 à 94 : tableau dérogatoire ; rangs 95 à 200 : 1 point). Dans les championnats, le tableau de l'annexe 2 s'applique (rangs 1 à 114 ; rangs 115 à 200 : 1 point).

5.2 — Meilleurs résultats retenus

Au maximum, les 4 meilleurs résultats sur l'ensemble des épreuves du challenge sont pris en compte pour le classement individuel final. Seuls figureront au classement final les athlètes ayant été classés au moins 4 fois.

Article 6 — Classements clubs et équipes féminines

Un classement par équipe club (5 athlètes du même club, licenciés FFA du 77, toutes catégories, hommes et femmes confondus) et par équipe femmes (3 athlètes du même club, licenciées FFA du 77, toutes catégories) sont établis par cumul des 5 ou 3 meilleurs temps. Les classements clubs et équipes féminines sont établis sur l'ensemble des épreuves de la saison.

Barème par rang — classements équipes :

Rang	1	2	3	4	5	6
Course V+	12	11	10	9	8	7
Course V	10	9	8	7	6	5

> *Tableau complet disponible sur cdr77.fr.*

Article 7 — Égalité de points

En cas d'égalité au total final, les athlètes, clubs ou équipes féminines sont départagés dans l'ordre suivant :

- ➔ Nombre de courses courues (avantage à celui qui a fait le plus de courses).
- ➔ Meilleure place au championnat départemental.
- ➔ Nombre de meilleures places dans le challenge V.

Article 8 — Validation du classement final

Un minimum de 8 organisations doit se dérouler dans la saison pour que le classement soit validé définitivement par la CDR 77 et que les coureurs et équipes puissent prétendre à des récompenses. Les classements finaux sont établis après la dernière épreuve du challenge. En cas de litige, seul le bureau de la CDR 77 est compétent ; sa décision est sans appel.

Article 9 — Réclamations

Les contestations relatives au résultat d'une course sont adressées à l'organisateur et à la CDR 77 dans les 3 jours suivant l'épreuve. Les contestations relatives au classement du challenge sont adressées par mail ou courrier à la CDR 77 dans les 5 jours suivant la diffusion du classement provisoire.

Article 10 — Récompenses

- ➔ Les 3 premiers du classement scratch masculin et les 3 premières du classement scratch féminin (toutes catégories confondues).
- ➔ Le 1er de chaque catégorie H et F.
- ➔ Les 3 premiers clubs et les 3 premières équipes féminines.

Un minimum de 4 courses est exigé pour prétendre à une récompense individuelle, club ou féminine. La remise des récompenses se déroule lors de la cérémonie commune avec le Challenge Route de Seine-et-Marne. Tout lot non réclamé dans les 2 mois suivant la soirée de clôture reste propriété du Challenge Trail Découverte 77. Toute récompense non utilisée dans les 2 ans suivant la remise revient automatiquement à la CDR 77.

Article 11 — Droits image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément la CDR 77 à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive pour toute exploitation directe ou dérivée de l'épreuve, sur tout support, dans le monde entier, pour toute la durée légale de protection. Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leurs résultats doivent en informer l'organisateur et la FFA (dpo@athle.fr).

Annexes

Annexe 1 — Points hors championnat (extrait)

Place	Points	Place	Point
1	100	51	45
2	98	52	44
3	96	53	43
4	94	54	42
5	92	55	41
6	90	56	40
7	89	57	39
8	88	58	38
9	87	59	37
10	86	60	36
11	85	61	35
12	84	62	34
13	83	63	33
14	82	64	32
15	81	65	31
16	80	66	30
17	79	67	29
18	78	68	28
19	77	69	27
20	76	70	26
21	75	71	25
22	74	72	24
23	73	73	23
24	72	74	22
25	71	75	21
26	70	76	20
27	69	77	19
28	68	78	18
29	67	79	17
30	66	80	16
31	65	81	15
32	64	82	14
33	63	83	13
34	62	84	12
35	61	85	11
36	60	86	10
37	59	87	9
38	58	88	8
39	57	89	7
40	56	90	6
41	55	91	5
42	54	92	4
43	53	93	3
44	52	94	2
45	51	95	1
46	50	96	1
47	49	97	1
48	48	98	1
49	47	99	1
50	46	100	1

Tableau complet disponible sur cdr77.fr. Seul le tableau officiel fait foi.

Annexe 2 — Points championnat (extrait)

Place	Pts	Place.	Pt	Place	Pts.
1	120	41	75	81	35
2	118	42	74	82	34
3	116	43	73	83	33
4	114	44	72	84	32
5	112	45	71	85	31
6	110	46	70	86	30
7	109	47	69	87	29
8	108	48	68	88	28
9	107	49	67	89	27
10	106	50	66	90	26
11	105	51	65	91	25
12	104	52	64	92	24
13	103	53	63	93	23
14	102	54	62	94	22
15	101	55	61	95	21
16	100	56	60	96	20
17	99	57	59	97	19
18	98	58	58	98	18
19	97	59	57	99	17
20	96	60	56	100	16
21	95	61	55	101	15
22	94	62	54	102	14
23	93	63	53	103	13
24	92	64	52	104	12
25	91	65	51	105	11
26	90	66	50	106	10
27	89	67	49	107	9
28	88	68	48	108	8
29	87	69	47	109	7
30	86	70	46	110	6
31	85	71	45	111	5
32	84	72	44	112	4
33	83	73	43	113	3
34	82	74	42	114	2
35	81	75	41	115	1
36	80	76	40		
37	79	77	39		
38	78	78	38		
39	77	79	37		
40	76	80	36		

Tableau complet disponible sur cdr77.fr.